



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION  
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
DE LOT-ET-GARONNE

## Syndicat Départemental EAU47

### Procès-verbal du Comité Syndical du 23 février 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-trois février à neuf heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle n°1, au siège du Syndicat EAU47, 997 avenue du Docteur Jean Bru.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du mercredi 18 février 2026 (110 présents pour un quorum à 143), le Comité Syndical a été à nouveau convoqué le lundi 23 février 2026 à 9 h 30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum (art. L2121-17 du CGCT).

En l'absence de Madame la Présidente Geneviève LE LANNIC et des Vice-Présidents et conformément à l'article L2122-17 du CGCT, applicable par renvoi de l'article L5211-2 du CGCT, Monsieur Philippe HUVELLE a été désigné Président de séance à l'unanimité des membres présents.

Date de convocation : 18/02/2026

**Nombre de délégués en exercice : 285**

**Nombre de membres présents : 15**

**Étaient présents :**

**Délégués titulaires ou suppléants :**

Mesdames et Messieurs : Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), William BALDI (Montesquieu), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), Hugues DAVID et Daniel ESSERTEL (Nérac), Aldo RUGGERI (Prayssas), Christine DUMAS (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Philippe SALAND (Sainte Livrade sur Lot) et Jean-Éric ROSIER (Villeneuve sur Lot).

**Étaient absents ou excusés :**

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agmé), Chantal TEYSSIER (Agnac), Christophe MELON et Christian GIRARDI (Aiguillon), Didier CARRÈGUES (Allemands du Dropt), Patrick LABAISSE (Allez et Cazeneuve), Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMAND (Anthé), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Françoise MARBOTTE (Armillac), Romain JOLLY (Auradou), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Valérie TONIN (Barbaste), Marielle BREUIL

(Bazens), Brigitte PAYERAS (Beaugas), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Yves SABOURIN (Beauziac), Pascal MOURGUES et Damien LELAURAIN (Bias), Alain LERDU (Birac sur Trec), Jacques DUBICKI (2 voix – Blanquefort sur Briolance et SI des eaux de la Lémance), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), François THOLLON-POMMEROL (Boussès), Alain LORENZELLI (Bruch), Martin LAVOYER (Brugnac), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baïse), Nicole GÉRION (Cahuzac), Serge LAGOURGUE (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Bernard GIROU (Cancon), Véronique PITTON et Christian GILLET (Casseneuil), Alain BAYSSIE (Cassignas), Pascal DOUCET et Julie CASTILLO (Casteljaloux), Didier RIVIÈRE (Castella), Line LALaurie (Castelmoron sur Lot), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Pierre SICAUD (Castillonès), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Pierre IMBERT (Caumont sur Garonne), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Gérard DELCOUSTAL et Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Jean-Pierre CAUSERO (Clermont Dessous), Christian LAPORTE (Condezaygues), Rémi MOREAU (Coulx), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Nicolas JANAILLAC (Cours), Didier CAYSSILLE (2 voix – Cuzorn et SI des eaux de La Lémance), Stéphane ROSSATO (Damazan), Gilbert GUÉRIN (Dausse), Jocelyne PAUTRAT (Dévillac), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Julien ERNOUT (Doudrac), Michel DOUSSINE (Douzains), Léo SUAREZ (Durance), Alain DELANNE (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Serge LARROCHE (Espiens), Martial DESCHAMPS (Fargues sur Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Brigitte CERVERA (Fieux), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Fréguimont), Jean-Pierre MOULY (2 voix – Fumel et SI des eaux de la Lémance), Maxime ALBASI (Fumel), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret), Nadine ZANARDO (Grateloup Saint Gayrand), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Guy VICTOR (HautePAGE la Tour), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Christine SATTÀ (La Croix Blanche), Catherine SCHAUMBURG (La Réunion), Jean-Robert GAROSTE (La Sauvetat du Dropt), Françoise LABORDE (La Sauvetat sur Lède), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Marc BIRAU (Labretonie), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Adrien BAUDOIN (Lagarrigue), Jacques VERDELET (Lagruère), David DUSSEVAL (Lagupie), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Jacques ECHEVERRIA (Lannes) Bernard BITTNER (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Philippe CHIBOUT (Laroque-Timbaut), Serge PERES (Lasserre), Alain GIBRAT (Laugnac), Habib HANANA (Lauzun), Christelle PRUVOST et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Pierre REAU (Le Fréchou), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Bruno LAZZARINI (Le Lédat), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Jean-Michel SAINT SIMON (Le Temple sur Lot), Christian PAGNOT (Lévignac de Guyenne), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Alain LARQUEY (Longueville), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Isabelle LABONNE (Lougratte), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Arnaud PILON (Madaillan), Alain PASCAL et Muriel FIGUEIRA (Marmande), Catherine BUZARE (Masquières), Bernard BARRIÈRES (Massels), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), François BOUYOU (Mazières Naresse), Pierre DUCOMET (Mézin), Jean-Noël VACQUÉ (Miramont de Guyenne), Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Jean-Marie GARY (Monbahus), Mickaël ROUSSEAU (Monbalen), Francis MALISANI (Moncaut), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Henri CORBEL et Patrick FERRÉ (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Jean-Michel BOSCH (Montastruc), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), Geneviève LE LANNIC (Monteton), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Patrick CARRÈGUES (Montpezat d'Agenais), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Pascal DANDY (Monviel), Yoann KEMPEN (Moulinet), Jean-Claude BLOUET (Moustier), Maurice PIERRE (Nicole), Henri MATTANA (Pailloles), Serge CADIOT (Pardaillan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Marcel CALMETTE (Pauilhac), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrières), Michel DARROUMAN (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch

d'Agenais), Christiane LAFAYE LAMBERT et Cécile DURGUEIL (Pujols), Pierre CAMANI (Puymiclan), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Éric TRELLU (Roumagne), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Nicolas LEBEDINSKY (Saint Avit), Nadine LEJEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Janine CHAPPERT (Saint Colomb de Lauzun), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Marie COSTES (Saint Front sur Lémance), Christelle BAISIR (Saint Georges), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jean-Jacques FOULOU METGE (Saint Jean de Duras), Jérémy VIOTTO (Saint Laurent), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Christine BICHE (Saint Maurice de Lespatel), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Michel SABATHIER (Saint Pé Saint Simon), Grégory CAMARA GONZALEZ (Saint Pierre de Buzet), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Martine MASSOU (Saint Salvy), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Yann BIHOUEE et Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Didier RESSIOT et Antoine MILANESE (Sainte Bazeille), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Sainte Gemme Martailac), Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Janick CAZETTE (Salles), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Laurent MERSIÉ (Savignac de Duras), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Christine LARTIGUE (Ségallas), Daniel RENTENIER (Sembas), Alain BROUILLET (Sénestis), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Emmanuel VIGO (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Denis DUTEIL (Taillebourg), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Jean-Pierre VICINI (Thouars sur Garonne), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Mathieu PELERIN (Tonneins), Alain ROLAND (Tourliac), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Michel ROUQUIER (Valeilles), Philippe BOURGOIN (Varès), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Daniel FRICARD (Vianne), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Michel LAVILLE, Guillaume LEPERS et Anne DELLIAUX (Villeneuve sur Lot), Jean-Jacques CAMINADE (Villeréal), Alain DALLA MARIA (Villeteau), Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil), Brigitte RIBERA (Xaintrailles) et Didier VAYSSIÈRE (SI des eaux de La Lémance).

**Les services du Syndicat étaient représentés par :**

Mesdames et Monsieur Nadine LAUNAY (Directrice des Services), Karine ROMERO (Directrice Générale Adjointe Affaires Générales), Laurent CASONATO (Directeur Général Adjoint Projets) et Brigitte FRAMARIN SOCA (Service Administration Générale).

**Secrétaire de Séance : Philippe SALAND**

Le Procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2025 est adopté à l'unanimité sans correction.

La séance du jour s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

- Administration générale
- Finances
- Environnement
- Informations diverses

Le diaporama de la séance est joint en annexe au présent procès-verbal.

**1. Mise à jour des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie EAU47**

Le Conseil d'Exploitation de la Régie EAU47 est composé des délégués représentant les communes dont au moins une des compétences est exercée en régie, désigné au sein des membres du Comité Syndical des territoires gérés en régie (article 7.2 des Statuts de la régie).

Suite à l'intégration des communes de Durance (pour les compétences eau potable et assainissement collectif) et Villefranche du Queyran (pour la compétence assainissement collectif) au 1<sup>er</sup> janvier 2026, il a été proposé à l'Assemblée de mettre à jour la liste des membres du Conseil d'Exploitation en intégrant Monsieur Léo SUAREZ, délégué titulaire de la commune de Durance.

Pour la commune de Villefranche du Queyran, Monsieur Denis BERTRAND est déjà membre du conseil d'exploitation car la compétence « eau potable » était déjà à EAU47.

La liste des membres du conseil d'exploitation est la suivante :

N°	TERRITOIRES	COMMUNE	PRÉNOM ET NOM DU DÉLÉGUÉ
1	EAU47	Madame la Présidente, Geneviève LE LANNIC	
2	PORTE DES LANDES	ALLONS	M. Jean-Marie PONS
3		AMBRUS	M. Christian LAFOUGERE
4		ANZEX	Mme Jeanne CHEVALIER
5		BEAUZIAC	M. Yves SABOURIN
6		BOUSSES	M. François THOLLON-POMMEROL
7		BUZET SUR BAÏSE	M. Jean-Louis MOLINIÉ
8		CASTELJALOUX	M. Pascal DOUCET
9			Mme Julie CASTILLO
10		DAMAZAN	M. Stéphane ROSSATO
11		<u>DURANCE</u>	<u>M. Léo SUAREZ</u>
12		FARGUES SUR OURBISE	M. Martial DESCHAMPS
13		GRÉZET CAVAGNAN	M. Éric JEAN
14		LABASTIDE CASTEL AMOUROUX	Mme Nicole BERNADET
15		LEYRITZ MONCASSIN	M. Bernard GARIN
16		PINDÈRES	M. Michel DARROUMAN
17		POMPOGNE	M. Jean-Pierre ADAM
18		PUCH D AGENAIS	M. Jean-Michel LAFFARGUE
19		RÉUNION (LA)	Mme Catherine SCHAUMBURG
20		SAINTE-GEMME-MARTAILLAC	Mme Christine MERLIN CHABOT

N°	TERRITOIRES	COMMUNE	PRÉNOM ET NOM DU DÉLÉGUÉ
21	PORTE DES LANDES	SAINT LEGER	M. Bernard SAUBOI
22		SAINT-MARTIN-CURTON	M. Jean-Marc MINBIELLE
23		SAINT-PIERRE-DE-BUZET	M. Grégory CAMARA GONZALEZ
24		SAUMÉJAN	Mme Françoise RIVETTA
25		VILLEFRANCHE DU QUEYRAN	M. Denis BERTRAND
26	GARONNE	CALONGES	M. Patrick YAOUANC
27		CAUMONT-SUR-GARONNE	M. Pierre IMBERT
28		FOURQUES SUR GARONNE	M. William MIALLET
29		MONHEURT	M. André MESSINES
30		MONTPOUILLAN	M. Jean-Pierre DERC
31		SAINTE MARTHE	M. Gérard BOUSQUET
32		LE MAS D'AGENAIS	M. Benoit NUNES
33	ALBRET	ANDIRAN	M. Lionel LABARTHE
34		BARBASTE	Mme Valérie TONIN
35		BRUCH	M. Alain LORENZELLI
36		CALIGNAC	M. Serge LAGOURGUE
37		ESPIENS	M. Serge LARROCHE
38		FEUGAROLLES	M. Nicolas RAVEL
39		FIEUX	Mme Brigitte CERVERA
40		FRANCESCAS	Mme Paulette LABORDE
41		FRÉCHOU (LE)	M. Pierre REAU
42		LAMONTJOIE	M. Pascal BOUTAN
43		LANNES	M. Jacques ECHEVERRIA
44		LASSERRE	M. Serge PERES
45		LAVARDAC	Mme Christelle PRUVOST
46			M. Sébastien CRUSSIÈRE
47		MÉZIN	M. Pierre DUCOMET
48		MONCAUT	M. Francis MALISANI
49		MONCRABEAU	M. Denis DELFOUR
50		MONTAGNAC SUR AUVIGNON	M. Jérôme BONNE
51		MONTESQUIEU	M. William BALDI
52		MONTGAILLARD	M. Henri DE COLOMBEL

N°	TERRITOIRES	COMMUNE	PRÉNOM ET NOM DU DÉLÉGUÉ
53	ALBRET	NÉRAC	M. Hugues DAVID
54			M. Thierry BOZZELLI
55		NOMDIEU (LE)	Mme Marie-France VILLES
56		POMPIEY	M. Jean-Pierre SUAREZ
57		POUDENAS	M. Joël CHRÉTIEN
58		RÉAUP-LISSE	M. Alain LALANNE
59		SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC	M. Patrice JACQUIN
60		SAINT-PÉ-SAINT-SIMON	M. Michel SABATHIER
61		SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE	M. Bruno BUISSON
62		SAUMONT (LE)	M. Jean-Louis LALAUDE
63		SOS	M. Patrick TONIN
64		THOUARS-SUR-GARONNE	M. Jean- Pierre VICINI
65		VIANNE	M. Daniel FRICARD
66		XAINTRAILLES	Mme Brigitte RIBERA
67		NORD MARMANDE	MARMANDE
68	M. Alain PASCAL		
69	SAINTE BAZEILLE		M. Didier RESSIOT
70			M. Antoine MILANESE

- Le Comité désigne au sein du conseil d'exploitation de la Régie EAU47, pour la durée du mandat en cours, les 70 délégués membres de l'assemblée pour les territoires en régie ci-dessus.

## 2. Convention INFOGEO avec TE47 – Mise à jour des annexes 3 et 3 bis

Le Comité syndical du 25 septembre 2025 a validé la convention d'adhésion « Information géographique » avec Territoire énergie 47 relative à la mise à disposition des applications SIG (Système d'Information Géographie) Infogéo47 :

- « Cadastre » : consultation cadastrale pour tous les services de gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement et foncier ;
- « ASN AEP » : gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif.

Il est nécessaire de mettre à jour les annexes 3 (bon de commande) et 3 bis (détail des accès par commune) à la convention suite au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif de la commune de Durance, l'accès au SIG eau potable et assainissement pour cette commune est ajouté.

La cotisation annuelle, calculée proportionnellement au nombre de communes pour 2026 est la suivante :

- Application SIG Cadastre : 260 communes x 18,20 €/cne = ..... 4 826,64 €
- Application ASN AEP : 65 communes (en régie) x 205,50 €/cne = ..... 13 834,26 €
- TOTAL.....18 660,90 €**

Le Comité a été amené à valider ces modifications des annexes 3 et 3 bis de la convention InfoGéo47 avec TE47.

- **Le Comité valide la modification des annexes 3 (bon de commande) et 3 bis (détail des accès par commune) à la convention d'adhésion « Information Géographique » (INFOGEO47) conclue avec Territoire d'énergie Lot et Garonne ainsi que le montant de la cotisation 2026 de 18 660,90 € pour la mise à disposition des applications SIG « Cadastre » et « ASN AEP ».**

**3. Motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux et notamment de l'eau et de l'assainissement à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité**

Monsieur le Président de séance expose les faits suivants :

**Contexte législatif**

**Considérant** le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier ministre aussitôt après sa nomination le 9 septembre 2025, qui doit se concrétiser sous la forme d'un projet de loi soumis au Parlement avant les élections municipales de mars 2026, afin notamment de clarifier le « qui fait quoi » dans l'exercice de certaines politiques publiques et de certaines compétences, notamment au plan local ;

**Considérant** la déclaration du Premier ministre lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée ensuite dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux pour confirmer l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité » et de renforcer leurs capacités d'intervention dans les secteurs du numérique, de l'eau et de l'électricité et de gaz, « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions » ;

**Considérant** la déclaration de l'association des Départements de France, qui a récemment indiqué ne pas se limiter à un rôle d'un chef de file mais vouloir une compétence de principe en matière de réseaux ;

**Considérant** que la loi **NOTRe (2015)** a confirmé la compétence des communes et intercommunalités en matière d'eau potable et d'assainissement, tout en encourageant la mutualisation via des syndicats ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ; Rappelant que ce transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire **des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.** (Art. L. 1321-1 du CGCT).

### Spécificités du service public de l'eau

**Considérant** que les syndicats d'eau, créés sur la base du volontariat des communes et/ou EPCI, ont démontré leur capacité à :

- **Mutualiser les moyens** (ingénierie, investissements, expertise, financiers) pour répondre aux enjeux liés à l'eau (**résilience climatique** (sécheresses, inondations) et de **qualité de l'eau, ...** ;
- **Optimiser les coûts** grâce à des économies d'échelle, notamment pour les petites communes rurales ;
- **Garantir une proximité** avec les usagers (commissions consultatives des services publics locaux), et avec les élus des territoires via des instances locales de concertation (commissions territoriales, commission thématiques) ;

**Considérant** que l'eau n'a pas de frontières administratives : les bassins versants, les nappes phréatiques et les réseaux de distribution transcendent les limites départementales, rendant pertinente une gestion à l'échelle des territoires hydrologiques et hydrogéologiques plutôt qu'administratifs et que de nombreux syndicats sont interdépartementaux ;

**Considérant** que le principe « l'eau paie l'eau », inscrit dans la loi sur l'eau (notamment la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006), impose une **autonomie financière** des services d'eau, distincte des budgets généraux des collectivités, afin d'assurer leur pérennité et leur transparence ;

**Considérant** l'existence d'un lien étroit entre les services publics de réseaux et certaines politiques publiques locales comme celles en matière d'urbanisme et d'aménagement, dont la mise en œuvre relève également du bloc communal ;

**Considérant** le « mur d'investissement » estimé à **plusieurs milliards d'euros** pour les prochaines décennies (renouvellement des réseaux, adaptation au changement climatique, dépollution), nécessitant une **ingénierie technique et financière renforcée** que seuls les services spécialisés peuvent assurer ;

**Considérant** que la **fragmentation des compétences** entre départements et blocs communaux (communes et EPCI) risquerait de :

- **Diluer les responsabilités**, retardant les décisions urgentes (ex : plans de sobriété eau) ;
- **D'impliquer une réorganisation complexe** dont la mise en œuvre s'inscrirait dans un délai incompatible avec les enjeux déterminants de la gestion de l'eau dans une période d'urgence climatique : mise à disposition/transfert des biens, contrats, personnels et dettes, transfert de personnels... ;

**Considérant** que les syndicats d'eau ont déjà engagé des **plans pluriannuels d'investissement sur 15 à 20 ans et des emprunts sur plusieurs décennies** (ex : schémas directeurs d'alimentation en eau potable) en cohérence avec les SDAGE et les politiques nationales, qu'il serait contreproductif de remettre en cause ;

**L'assemblée estime :**

1. Que la proposition de faire du département le « *chef de file* » de l'eau **contredit l'esprit de la décentralisation**, qui vise à clarifier les compétences plutôt qu'à superposer des échelons ;
2. Qu'il convient au contraire, à travers les syndicats d'énergie, d'eau et numériques de grande taille, les autorités organisatrices ou les structures spécialisées dont les communes sont membres sur la base du volontariat, de **privilégier la solidarité, la proximité et l'efficacité sur le plan opérationnel** ;

3. Que l'échelle départementale ne soit pas la plus pertinente pour gérer un bien commun comme l'eau, dont les enjeux (ressource, pollution, climat) dépassent ces limites administratives (ex : EAU47 a 4 communes membres sur le département du Tarn et Garonne, est maître d'ouvrage sur une source en Dordogne et a des ventes/achat d'eau avec tous les départements limitrophes...);
4. Que les syndicats d'eau, par leur expertise et leur ancrage territorial, sont les structures les plus efficaces pour :
  - o Garantir la continuité du service public (24h/24, 7j/7) ;
  - o Porter les investissements nécessaires (renouvellement des réseaux, économies d'eau) ;
  - o Assurer la transparence tarifaire (via des budgets dédiés) ;
5. Qu'une réforme unilatérale remettant en cause ce modèle freinerait la transition écologique et aggraverait les inégalités d'accès à l'eau, notamment en milieu rural

**Par conséquent l'assemblée demande au gouvernement :**

1. De maintenir la compétence « eau » au sein du bloc communal, en conformité avec la loi NOTRe et le principe de subsidiarité, sans création d'un échelon supplémentaire. La priorité doit être donnée à la consolidation des outils existants, plutôt qu'à une réorganisation coûteuse et incertaine ;
2. De renforcer les moyens des syndicats d'eau pour :
  - o Accélérer les investissements (modernisation des réseaux, réutilisation des eaux usées) ;
  - o Mutualiser l'ingénierie (ex : cellules techniques interdépartementales) ;
  - o Sécuriser les financements (pérennisation des redevances affectées) ;
3. De garantir la cohérence entre les politiques de l'eau (SAGE, SDAGE, ...) et d'aménagement du territoire, en associant systématiquement les syndicats d'eau aux schémas régionaux d'aménagement et aux plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) ;
4. De s'engager à ne pas transférer les recettes des syndicats d'eau vers d'autres budgets afin de préserver le principe « l'eau paie l'eau » et la capacité d'autofinancement des services ;
5. De renforcer les syndicats plutôt que transférer : les syndicats comme EAU47 peuvent élargir leur périmètre ou fusionner pour gagner en efficacité, sans perdre en proximité.

● **Le Comité, à l'unanimité des membres présents :**

- Prend la motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux et notamment de l'eau et de l'assainissement à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité ;
- autorise Madame la Présidente à signifier aux parlementaires de Lot-et-Garonne la motion prise par le Comité et l'opposition du Syndicat EAU47 à ce sujet.

Nadine précise aux élus présents que le projet de motion a été transmis à l'ensemble des collectivités adhérentes du Syndicat EAU47. Il leur a été proposé de l'adopter également au sein de leurs instances respectives afin de renforcer la position d'EAU47.

Monsieur DE COLOMBEL souhaite que le Syndicat demande aux parlementaires de Lot-et-Garonne de communiquer à l'ensemble des collectivités sur leur prise de position relative à cette motion.

#### 4. Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du Syndicat préalablement au vote du Budget Primitif.

Conformément à l'article L1612-26 du CGCT, ce débat se situe à l'intérieur d'un délai de dix semaines précédant l'examen du budget. Au cours de ce débat, des orientations doivent être fixées ou entérinées pour permettre l'élaboration du projet de Budget Primitif.

Le DOB a pour objectifs :

- D'établir un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour chaque compétence exercée ainsi que pour les investissements de la structure,
- De piloter les finances du Syndicat EAU47, de façon prospective, en respectant certains ratios prudentiels (capacités d'autofinancement et de désendettement).

Le ROB comprend :

- Les orientations budgétaires,
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel (évolution de la masse salariale, répartition des effectifs, avantages sociaux,)
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- Des informations sur la structure et la gestion de la dette contractée.

Monsieur le Président de séance a proposé à l'assemblée délibérante de voter afin de prendre acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport (joint en annexe du présent procès-verbal) sur la base duquel se tient le DOB.

Le Comité prend acte, à l'unanimité des membres présents, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) relatif à l'exercice 2026, selon les modalités prévues par le Règlement Intérieur du Comité Syndical, et sur la base des éléments détaillés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Les observations suivantes ont été apportées :

- Page 18 du diaporama – Budget Principal Résultat de clôture 2025 :
  - o l'excédent de fonctionnement est principalement dû au versement de 130 000 € de SAUR pour la mise en place d'actions de sensibilisation aux économies d'eau (4 années pour un montant de 30 000 € non versés au département dans le cadre du FSL) ;
- Page 19 – Structure de la dette : le désendettement se calcule en divisant l'encours de la dette au 31 décembre par l'épargne brute. Il détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette en supposant qu'elle y consacre la totalité de son épargne brute.
- Page 20 – Projet MIB (Mouvements Inter Budgets) 2026 : ils permettent de répartir de manière équitable les charges communes (dépenses de personnel, frais de structure, ...) entre les différents budgets. Ils sont calculés à l'aide d'une clé de répartition déterminée en fonction des agents et du nombre d'abonnés.
- Page 23 – Évolution de la masse salariale : les charges de personnels sont liées en partie à :
  - o L'augmentation du taux de cotisation vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL de 3 %

- L'augmentation du taux de cotisation du régime de retraite IRCANTEC pour les agents publics de 0,42 %
- L'augmentation des taux de cotisation patronale et salariale de l'assurance vieillesse IRCANTEC des agents privés de 0,31 %
- L'augmentation des cotisations sociales pour les salaires des agents privés : santé PREVIFRANCE + 0,5 % et prévoyance AG2R + 0,22 %
- La création d'un poste permanent de gestionnaire marchés publics
- La revalorisation des carrières des agents publics et privés
- Les évolutions des rémunérations des agents publics, les IFSE et CIA
- Les agents en renfort pour pallier des absences en exploitation
- Page 24 – Évolution des effectifs :
  - 2 postes supplémentaires au siège : un pour renforcer le service du SPANC avec une assistante administrative, un poste de 6 mois prévu pour pallier les différentes absences et un pour doubler le poste de chef du service Marchés Publics-Foncier pour un départ à la retraite prévu en 2026 ;
  - 1 poste de 6 mois pour renforcer l'exploitation eau potable sur la régie de Casteljaloux.
- Page 26 – Pyramide des âges au 31/12/25 : de nombreux départs à la retraite sont à anticiper dans les prochaines années puisque 18 agents ont 55 ans et plus.

Monsieur HUVELLE souhaite savoir quels abonnés seront concernés par le programme de sensibilisation aux économies d'eau.

Nadine LAUNAY indique que la mise en place d'actions liées à l'économie d'eau est une obligation réglementaire définie dans le cadre du plan eau et que l'objectif de réduire la consommation d'eau des ménages a été fixé à -10 % d'ici 2030. EAU47 a déjà débuté une campagne liée aux économies d'eau grâce à une rubrique mensuelle sur 47FM. Une commission sera créée suite aux élections de cette année afin de réfléchir à des actions plus ponctuelles envers des ménages plus « fragiles », des écoles, ...

Aurélié TINGAUD indique que le Syndicat travaille sur la mise en place d'AP/CP (Autorisation de Programme et Crédits de Paiement). Il s'agit d'une technique permettant la mise en œuvre de projets d'investissement pluriannuels. Aujourd'hui, lorsqu'un marché est notifié, le montant total du marché doit être engagé. Or, souvent, les opérations sont réalisées sur plusieurs années. Ce qui fausse les dépenses réelles des travaux. Aussi, sur les plus grosses opérations, les AP/CP permettront d'engager les montants réellement engagés sur chaque année. Ils seront proposés lors du vote du budget le 5 mars 2026.

Nadine LAUNAY rappelle que les programmations de travaux sont importantes et pas toujours réalisées. Elle est confiante sur l'augmentation des réalisations pour 2026 car la cellule de maîtrise d'œuvre interne à EAU47 pour les travaux d'eau potable est désormais au complet depuis fin 2025. Pour les travaux d'assainissement collectif, EAU47 fait appel à des maîtres d'œuvres externes et les marchés pour les études sont en cours d'attribution.

## 5. Suppression de la régie de recettes à Casteljaloux

Par délibération n°15\_085\_C en date du 24 novembre 2015, le Syndicat EAU47 a institué une régie de recettes (avec autonomie financière) dédiée à l'encaissement des sommes issues de la facturation des services « eau potable » et « assainissement collectif et non collectif » sur le territoire de la régie « Porte des Landes ».

La régie de recettes de Casteljaloux, initialement créée pour permettre le règlement en espèces chèque, carte bancaire et virement bancaire des factures à l'accueil abonnés présente une fréquentation limitée.

Les usagers disposent de multiples solutions alternatives de paiement, sécurisées et adaptées à leurs besoins :

- Prélèvement automatique ;
- Carte bancaire, chèque, virement ;
- Titre interbancaire de paiement (TIP) ;
- Points de paiement chez des partenaires agréés (ex. : points presse, commerces locaux...).

Le maintien de cette régie engendre une charge de travail importante au regard du service rendu, notamment en termes de coût de rémunération du personnel.

Il a été proposé à l'assemblée la suppression de la régie de recettes à Casteljaloux.

Cette proposition approuvée par le conseil d'exploitation de la régie du 26 novembre 2025, s'inscrit dans une démarche d'optimisation des charges d'exploitation, sans remettre en cause la qualité du service de proximité ni l'accessibilité des modalités de règlement pour les usagers.

● Le Comité décide, à l'unanimité des membres présents, de mettre fin à la régie de recettes de Casteljaloux, instituée par délibération n°15\_085\_C du 24 novembre 2015, à compter du 28 février 2026.

## 6. Délibération du tarif 2026 de l'assainissement collectif pour la commune de Villefranche du Queyran – Modification pour partie de la délibération n°25\_070\_C du 27/11/2025

Le Comité du 27 novembre 2025 a déterminé les tarifs de l'assainissement collectif des secteurs en régie et notamment ceux de la commune de Villefranche du Queyran dont la compétence a été transférée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Une erreur d'interprétation de la délibération de la commune du 10 décembre 2024 concernant le tarif de la part fixe 2025 a été faite par les services d'EAU47. En effet, le montant de la part fixe de 2025 s'élevait à 53,08 € HT par semestre et non pas par an.

En accord avec la commune de Villefranche du Queyran, les tarifs de l'assainissement collectif suivants :

Secteur en Régie	Abonnement en € HT/ semestre		Consommation en € HT / m <sup>3</sup>	
	Part investissement	Part exploitation	Part investissement	Part exploitation
Villefranche du Queyran	RMDP	53,08	RMDP	1,3300

Il est précisé qu'un lissage des tarifs sur 3 ans a été proposé à la commune afin que les abonnés ne subissent pas une trop forte augmentation de leur facture. Ainsi, à échéance l'ensemble des abonnés de la régie EAU47 auront un tarif identique.

- **Le Comité approuve, à l'unanimité des membres présents, les redevances de l'assainissement collectif pour la commune de Villefranche du Queyran présentées ci-dessus.**

## ENVIRONNEMENT

*Délibération n°26-007-C*

### **7. Adhésion au programme Re-Sources**

Le programme Re-Sources de la Région Nouvelle Aquitaine permet d'accompagner les personnes responsables de la production et distribution de l'eau (PRPDE) dans leur démarche de mise en place d'actions préventives pour les captages déclarés sensibles ou prioritaires, avec pour objectif la reconquête de la qualité des eaux brutes en répondant à la problématique nitrates et pesticides.

Sur le territoire du Syndicat EAU47 quatre captages sont classés sensibles par l'arrêté préfectoral n°47-2023-01-28-00004 en date du 28 janvier 2023 : le captage de Nazareth (Nérac), le puits de Lagagnan (Pompogne), les sources de Chamouveau (Trentels) et Luchet (Ambrus).

Le captage de Nazareth est géré par le biais d'une convention d'entente intercommunale et de groupement de commandes pour les études préalables à l'établissement de plans d'actions de réduction des pollutions diffuses pour préserver les eaux brutes destinées à l'alimentation en eau potable sur les départements du Gers, du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne.

Il a été demandé au Comité de modifier la délibération n°25\_058\_C du 27 novembre 2025 afin d'adhérer au programme Re-Sources pour les quatre captages sensibles concernés.

#### • **Le Comité, à l'unanimité :**

- Valide l'adhésion au programme Re-Sources de la Région Nouvelle Aquitaine permettant d'accompagner les personnes responsables de la production et distribution de l'eau (PRPDE) dans leur démarche de mise en place d'actions préventives pour les captages déclarés sensibles ou prioritaires, avec pour objectif la reconquête de la qualité des eaux brutes en répondant à la problématique nitrates et pesticides ;
- Accepte l'adhésion au programme d'aides de la Région Nouvelle Aquitaine pour les quatre captages sensibles suivants : le puits de Lagagnan situé sur la commune de Pompogne, la source de Chamouveau située sur la commune de Trentels, la source de Luchet située sur la commune d'Ambrus et le captage de Nazareth à Nérac.

## QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été abordée.

## POUVOIRS ET COMPÉTENCES DÉLÉGUÉS - Information

Communication des DÉCISIONS soumises au BUREAU en vertu de l'article L5211-10 du C.G.C.T. (sur délégation du Comité) depuis le 27 novembre 2025 :

- 🗳️ 25\_039\_B Modification des grilles salariales des agents relevant de la convention collective n° 3302 – approuvée à l’unanimité
- 🗳️ 25\_040\_B Renouvellement de l’adhésion à la convention « retraite CNRACL » du CDG47 – approuvée à l’unanimité
- 🗳️ 25\_041\_B Demande de dégrèvement exceptionnel abonné de Lannes – approuvée à l’unanimité
- 🗳️ 25\_042\_B Demande de dégrèvement exceptionnel abonné de Nérac – approuvée à l’unanimité
- 🗳️ 25\_043\_B Demande de dégrèvement exceptionnel abonné de Barbaste – approuvée à l’unanimité
- 🗳️ 25\_044\_B Demande de dégrèvement exceptionnel abonné de Lavardac – approuvée à l’unanimité
- 🗳️ 25\_045\_B Demande de dégrèvement exceptionnel abonné de Nérac – approuvée à l’unanimité
- 🗳️ 25\_046\_B Admissions en non-valeur et créances éteintes aux budgets 2025 – approuvée à l’unanimité
- 🗳️ 25\_047\_B Admission en non-valeur des factures irrécouvrables Eau Potable et Assainissement Collectif relatives à l’exercice 2025 – contrats en délégation avec VEOLIA – approuvée à l’unanimité
- 🗳️ 25\_048\_B Convention quadripartite de vente d’eau entre le Syndicat Mixte de Production et de Distribution d’Eau Potable du Quercy Pays de Serres, le Syndicat EAU47 et leurs exploitants respectifs – approuvée à l’unanimité
- 🗳️ 25\_049\_B Avenant 1 à la convention de transfert de données pour la facturation de l’assainissement collectif entre SAUR et AGUR – approuvée à l’unanimité
- 🗳️ 25\_050\_B Avenant 3 à la convention de redevance d’assainissement non collectif entre SAUR et EAU47 sur les communes de Anthé, Cazideroque, Courbiac et Tournon d’Agenais – approuvée à l’unanimité
- 🗳️ 25\_051\_B Avenant 1 à la convention de fourniture d’eau en gros depuis le Syndicat de la Lémance vers le secteur de Tournon d’Agenais – approuvée à l’unanimité
- 🗳️ 25\_052\_B Avenant 1 à la Convention de fourniture de d’eau en gros depuis le secteur de Tournon vers le Syndicat de la Lémance – approuvée à l’unanimité
- 🗳️ 25\_053\_B Convention d’occupation temporaire du BRGM sur les ouvrages du Syndicat EAU47 avec le Conseil départemental - Remplace la décision n°21\_071\_B – approuvée à l’unanimité

**Le Comité est informé des DÉCISIONS de la Présidente et des VICE-PRÉSIDENTS prises envers l’article L5211-10 du C.G.C.T. (délégation de pouvoirs du Comité) depuis le 7 novembre 2025 :**

- 🗳️ 25\_133\_D Décision de modification 1 - Travaux supplémentaires au marché de travaux n°24164 : Aménagement de la source de Jaubardet - Commune de MASSOULES (47140), Territoire de Lot Amont 47 Travaux supplémentaires SAUR
- 🗳️ 25\_134\_D Emprunt 2025 AEP - CREDIT MUTUEL 4 000 000 €
- 🗳️ 25\_135\_D Emprunt 2025 AEP - CREDIT MUTUEL 800 000 €
- 🗳️ 25\_136\_D Constitution d’une provision pour risques (Contentieux CACG - Rives et Eau)
- 🗳️ 25\_137\_D Décision de modification 1 - Passage au forfait définitif et modification du programme à partir de la phase ACT du marché de services n°23115 - Mission de maîtrise d’œuvre pour les travaux d’extension du réseau d’assainissement collectif des eaux usées secteur de la Cibadère - Commune d’Aiguillon (47190), Territoire Sud du Lot
- 🗳️ 25\_138\_D Protocole d’accord transactionnel entre EAU47 et VNF pour la régularisation des redevances d’occupation du domaine public
- 🗳️ 25\_139\_D Décision de l’attribution du marché de services n°25228- Maîtrise d’œuvre pour des travaux de réhabilitation du réseau d’assainissement collectif - Commune de Laroque Timbaut (47340), Territoire du Sud du Lot
- 🗳️ 25\_140\_D Décision de modification 3 du marché de services n°024-2017 - Mission de maîtrise d’œuvre pour les travaux sur les unités de production d’eau potable - 3 Lots - Lot 1 : Secteur Est - Passage au forfait définitif de la mission de maîtrise d’œuvre pour les travaux de réhabilitation des bassins de décantation des forages de Madaillan (Saint-Julien) et de Saint-Antoine-de-Ficalba (Le Mail)
- 🗳️ 25\_141\_D Protocole d’accord transactionnel avec SUEZ France
- 🗳️ 25\_142\_D Convention d’Occupation du Domaine Public VNF site du MAS D’AGENAIS
- 🗳️ 25\_143\_D Convention d’Occupation du Domaine Public VNF site de SAINTE BAZEILLE
- 🗳️ 25\_144\_D Convention d’Occupation du Domaine Public VNF site de MONHEURT
- 🗳️ 25\_145\_D Autorisation d’Occupation Temporaire du Domaine Public VNF site de FOURQUES SUR GARONNE pour la STEP

- 25\_146\_D Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public VNF site de FOURQUES SUR GARONNE pour le PR La Forge
- 25\_147\_D Demande de subvention pour la mise en place de compteur de sectorisation -NORD DE MARMANDE
- 25\_148\_D Réduction exceptionnelle de créance dans le cadre d'une surconsommation générée par un fuite après compteur chez un abonné de MONCAUT
- 25\_149\_D Réduction exceptionnelle de créance dans le cadre d'une surconsommation générée par un fuite après compteur chez un abonné de NERAC
- 25\_150\_D Réduction exceptionnelle de créance dans le cadre d'une surconsommation générée par un fuite après compteur chez un abonné de SOS
- 25\_151\_D Réduction exceptionnelle de créance dans le cadre d'une surconsommation générée par un fuite après compteur chez un abonné de THOUARS SUR GARONNE
- 25\_152\_D Réduction exceptionnelle de créance dans le cadre d'une surconsommation générée par un fuite après compteur chez un abonné de POUDENAS
- 25\_153\_D Réduction exceptionnelle de créance dans le cadre d'une surconsommation générée par un fuite après compteur chez un abonné de NERAC
- 25\_154\_D Virement de crédit nécessaire pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget - Budget annexe assainissement collectif"
- 25\_156\_D Convention technique et financière pour l'extension du réseau public d'eau potable pour desservir une parcelle à urbaniser au à 47430 CALONGES
- 25\_157\_D Décision d'attribution du marché de travaux n°25233 - Travaux divers relatifs à l'auto surveillance Territoire de la Brame
- 25\_158\_D Servitude de passage de canalisation au bénéfice de TE47 commune de LUSIGNAN-PETIT
- 25\_159\_D Demande de subvention Décembre 2025
- 25\_160\_D Protocole d'accord avec MAAF ASSURANCES - Affaire usager sur la commune de HOUEILLES
- 25\_161\_D Convention pour la réalisation des travaux de gestion de la ripisylve sur la Baise Commune de NERAC

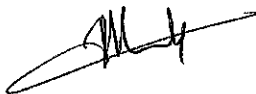
Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 11 h 45.

**Vous pouvez retrouver les Procès-verbaux des Comités syndicaux sur le site internet d'EAU47 :  
[www.eau47.fr](http://www.eau47.fr) - rubrique Syndicat EAU47 - Vie des instances.**

Le Président de séance,

La Secrétaire de séance,

Philippe HUVELLE



Philippe SALAND

